

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD**OBJET : Coopération décentralisée - Subventions à la commune de Kaya (appui institutionnel)**

Mesdames, Messieurs,

Pour mettre en œuvre son programme de coopération décentralisée avec Kaya, la commune de Châtellerault a signé avec son partenaire burkinabé un protocole pour la période 2013-2017. Elle mobilise les contributions financières et l'expertise de divers partenaires permettant ainsi de démultiplier son engagement solidaire. La CAPC, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Ministère des affaires étrangères et du développement international, la commune de Herzogenaurach en Allemagne et le conseil général de la Vienne contribuent aux activités de la coopération Châtellerault-Kaya. Les activités sont définies dans un programme triennal 2013-2015, conventionné avec l'État. L'application de ce programme conduit la commune de Châtellerault à engager les dépenses concernant le programme d'appui institutionnel (contributions au budget de la mairie de Kaya). La part de Châtellerault a été prévue au budget 2014 et représente 59% du coût des activités, les financements du Ministère des affaires étrangères et du développement international représentant 24%. Les financements locaux à Kaya représentent 17%.

Financement de l'appui institutionnel 2014

Libellé	Commune de Châtellerault	MAE (via commune Châtellerault)	Commune de Kaya	Total
<i>Développement touristique</i>	2 700 €	1 300 €	400 €	4 400 €
<i>Développement numérique</i>	2 500 €	1 500 €	400 €	4 400 €
<i>Mobilisation des ressources locales</i>	3 400 €	500 €	1 700 €	5 600 €
<i>Appui à l'entrepreneuriat</i>	2 400 €	900 €	770 €	4 070 €
<i>Formation des agents et des étudiants (Volet subvention à commune de Kaya).</i>	3 000 €	1500 €	750 €	5 250 €
TOTAL	14 000,00 €	5 700,00 €	4 020,00 €	23 720 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 42

page 2/2

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (période 2014 - 2017);

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé d'appuyer le développement de la commune de Kaya dans le cadre de la coopération décentralisée,

CONSIDERANT que les engagements matériels, humains et financiers de la commune de Kaya seront consignés par avenants au protocole de coopération décentralisée,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant de 14 000 euros soit 9 180 000 CFA arrondis ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/657348/4400 du budget principal.

Pour : 35

Contre : 2

(Eric AUDEBERT, Laure BRARD)

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8579
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER